



Cahier des charges pour l'organisation d'une manifestation sur le territoire de la Commune d'Orsières

Tâches	Remarques
Extrait casier judiciaire de l'organisateur (président CO)	Si une société organisatrice n'a pas son siège sur la Commune
Genre de financement, budget	Si une société organisatrice n'est pas constituée ou n'a pas son siège sur la Commune
Programme de la manifestation (plan du site, délimitation, implantation de tentes, gradins, assurances RC de l'organisateur et des forains)	A adresser à l'Administration communale si possible trois mois avant la manifestation, mais au minimum trente jours avant.
Sécurité, police, prévention	Présence obligatoire dans le comité d'organisation d'un coordinateur prévention/sécurité, et préavis obligatoire de la section samaritains Orsières
Heures de police (fermeture cantine, etc.)	Demande écrite formulée à l'Administration communale et décision du conseil (fin de la musique à 3h00 et fermeture des bars à 4h00). Dans des cas particuliers, l'Administration communale se réserve le droit de modifier les horaires.
Respect des prescriptions de la police sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées	Affichage de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs obligatoire
Feu & infrastructures	Entretien avec le chargé de sécurité de la Commune avant la manifestation et contrôle obligatoire (tél. 027 782 62 58)
Perturbation des trafics routiers et piétons, parcages, régulation du trafic, fermetures de routes, etc.	Entretien avec la police municipale /demande écrite attestée par la police municipale et adressée à l'Etat du Valais pour fermetures de routes cantonales (3 mois avant).
Eau, électricité, infrastructures, feu, etc.	Entretien avec les divers services communaux concernés si possible 3 mois avant (travaux publics), mais au minimum 30 jours avant.
Nettoyage	Organiser un service de nettoyage pour le lieu du site et ses alentours (si ce n'est pas le cas, effectué par les travaux publiques et facturé à l'organisateur)



Idées pour que la fête soit sous le signe de la prévention

- Mise à disposition de boules quîes gratuites contre les nuisances sonores.
- Un choix de boissons non alcoolisées moins chères que les boissons alcoolisées.
- Un concept de prévention des risques liés aux retours à domicile de type Help est organisé.
- Maintenir les entrées payantes pleines jusqu'à fermeture pour dissuader une clientèle tardive, susceptible de perturber la fête.
- Contrôle des âges à l'entrée des sites par des tampons de couleurs différentes pour différencier les mineurs et les adultes (facilite le travail du personnel des bars).



Coordinateur communal pour le Label Fiesta :

M. Giovanni De Luca

Agent de la police municipale

Tél. 027 782 62 67

Une subvention communale de Fr. 200.-- sera versée pour toute manifestation labellisée Fiesta.